



6 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 30
Quorum : 16

N° 187-23 – Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés rue de l'Industrie sur la commune de Saint-Fulgent

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a été sollicitée par la commune de Saint-Fulgent pour réhabiliter le réseau d'assainissement rue de l'Industrie dans le cadre d'un programme de voirie communale et de reprise de l'ensemble des réseaux.

Considérant que le schéma directeur d'assainissement indique que les tronçons concernés par l'emprise des travaux sont vétustes et nécessitent d'être réhabilités.

Considérant que l'organisation des travaux nécessite que les réseaux d'assainissement et de pluvial soient repris dès le départ de cette opération afin que les autres concessionnaires puissent intervenir et que le démarrage des travaux est souhaité au second semestre 2023.

Considérant que pour cette opération, le maître d'œuvre Rigaudeau a estimé le montant des travaux à 180 000 € HT pour la partie assainissement des eaux usées.

Considérant que des subventions peuvent être sollicitées auprès du conseil départemental (10%) ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (30%) sous réserve d'être éligible.

Considérant qu'une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique,

Considérant que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la commune.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 13 avril 2023,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement rue de l'Industrie à Saint-Fulgent ;**
- **D'approuver le lancement de la consultation ;**
- **De désigner la commune de Saint Fulgent comme coordonnateur du groupement ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.